



Compte-rendu de réunion de la commission sportive

PV n°20

réunion du 25/05/2026

Présents : P. Bottoni, L. Cherencey-Rohou, O. Ghribi-Joffroy, V. Jacob, É. Jacquenet, C. Pastor, D. Renaud, N. Zajac & C. Zakarian

Excusée : F. Jury, S. Mesrour, F. Pasquier

WEEK-END DU 23-24/05

► U13 F

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | officiel(s) hors convention | article 25.2.8.2.2 RG

POULE HAUTE 1	24/05/2026	ENT. ST-MAUR / JOINVILLE	ÉLITE VAL-D'OISE	STELLA ST-MAUR HB
		ENT. ST-MAUR / JOINVILLE	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

POULE BASSE 5	23/05/2026	HB BOUCLE DE SEINE 78	BLANC-MESNIL SP.	HB BOUCLE DE SEINE 78
		HB BOUCLE DE SEINE 78	AS MANTAISE	
		BLANC-MESNIL SP.	AS MANTAISE	

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | forfait isolé | article 104.2.1 (a) RG

POULE HAUTE 1	23/05/2026	PARIS SC	SCA 2000 ÉVRY	SCA 2000 ÉVRY
		ASC TRAPPES	SCA 2000 ÉVRY	

► U13 M

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

POULE BASSE 4	23/05/2026	AS POISSY	ISSY HBM	AS POISSY
		AS POISSY	MARTIGUA SCL	
		ISSY HBM	MARTIGUA SCL	

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | forfait isolé | article 104.2.1 (a) RG

POULE BASSE 4	23/05/2026	AS POISSY	MARTIGUA SCL	MARTIGUA SCL
		ISSY HBM	MARTIGUA SCL	

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | non respect des règles de participation au challenge régional | article 19.1 RP COC IDF

POULE HAUTE 3	23/05/2026	PARIS SC	TREMBLAY-EN-FRANCE HB	TREMBLAY-EN-FRANCE HB
		CS MEAUX	TREMBLAY-EN-FRANCE HB	



Christian Zakarian
président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.